

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 18 Décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	10	08
DATE DE LA CONVOCATION :		
12 Décembre 2025		

L'an deux mil vingt cinq et le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-134

Objet de la délibération : Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2026

Madame la Maire rappelle que les tarifs en vigueur pour la location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération du 10 Janvier 2025. Des ajustements sont proposés, après étude par la Commission Vivre Ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3,  
Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de prêt de la salle des fêtes,

ARRETE comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que le montant de la caution :

	Associations yzeronnaises	Particuliers et entreprises yzeronnaises	Particuliers, associations et entreprises extérieures
Journée en semaine	Gratuit	94 €	115 €
- Vendredi 17h à samedi 8h - Samedi 9h au dimanche 8h	82 €	344 €	510 €
Week-end :			
- Vendredi 17h au dimanche 8h et jours fériés	156 €	426 €	599 €
- Samedi 9 h au dimanche 19h			
Dimanche de 9h00 à 19h00	Gratuit	115 €	166 €
Location des tables et des chaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Location de la sono	Gratuit	110 €	110 €
Location de vaisselle	12 de 1 à 4 lots de 50	12 le lot de 50	12 le lot de 50
Caution pour salle et sono	600 €	600 €	600 €
Caution ménage	70	100 €	100 €
Caution poubelles	30		

Les activités à but non lucratif des associations et écoles yzeronnaises (spectacle, activités scolaires, périscolaires, batterie-fanfare, gym, ...) sont exonérés des frais de location, mais assujettis aux deux cautions.

La commune se réserve le droit d'appliquer la gratuité pour la réservation de la salle dans le cadre d'une action co-portée avec un partenaire ou dans le cadre d'une action que la commune considère comme étant en lien avec l'intérêt général.

Les chèques de caution sont à remettre au moment de la réservation.

PRECISE que le règlement sera effectué dès la réservation, pour les locations intervenant dans les 3 semaines ; Pour les réservations à plus long terme, 30 % d'acompte seront versés à la signature du contrat de location, à la réservation, le solde sera versé le jour de la remise des clés,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 JAN. 2026  
Publication ou notification du : - 2 JAN. 2026  
Publication site internet le : - 2 JAN. 2026  
Affichage liste des délibérations le : 19/12/2025